ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médaille militaire

Question écrite n° 40347

Texte de la question

M. Marc Laffineur appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les inquiétudes exprimées par les médaillés militaires concernant l'avenir de cet ordre. Cette distinction peut être attribuée à des militaires, sous-officiers et soldats tués au combat ou en services commandés et pour services rendus à la Nation. Des officiers généraux déjà titulaires de la Légion d'Honneur, ayant commandés au feu, peuvent également se voir remettre cette médaille. Ces reconnaissances ont une valeur hautement symbolique pour les titulaires et il semble que le Gouvernement envisage la suppression du traitement de la médaille militaire et de la Légion d'Honneur aux nouveaux décorés. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Marc Laffineur
Circonscription : Maine-et-Loire (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40347
Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 633
Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)